

**BUREAU VERITAS**

**CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ**

définie par le Secrétariat Général à l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité (voir arrêté sur les conditions de navigabilité des aéronefs civils).

Tous avions MS 885 - 886 - 890 - 892 et suivants  
équipés du dispositif de remorquage planeurs

-----

Pour assurer un fonctionnement correct du dispositif de manoeuvre du crochet de remorquage, vérifier que le serre-gaine Chapius monté sur le pylone AR ne comporte pas de fente.

Si le serre-gaine est fendu, remplacer avant toute nouvelle utilisation du crochet la rondelle chambrée d'appui du serre-gaine par une douille suivant :

G.E.M.S. Service Rallye n° 36 (juin 1965).

Exécution : dès réception de la présente C.N.

Nota : Les consignes de surveillance deviennent caduques après montage de la douille dont il est question ci-dessus.

W B Date : 15.7.65	MS 885-886-890-892 Matériel, et suivants	Référence : 65-14-9
-----------------------	---	---------------------